



Procès-verbal de la Commission Recherche du 19 septembre 2024

Ordre du jour de la CR restreinte :

Demande de soutenance d'HDR :

- Nicolas Meynen - MCF à l'université de Toulouse (FRAMESPA) – Garant : Gilles Ragot (Centre François Georges-Pariset)
- Stéphanie Lachaud (CEMMC) – Garant : Michel Figeac
- Hernan Gonzalez Bordas (Ausonius) – Garant : Alberto Dalla Rosa
- Walter Arnaud – Garante Claire Laux (Sciences Po Bordeaux)

Demande de renouvellement d'éméritat :

- Patrice Brun (Ausonius)

Premières demandes d'éméritats :

- Alexandre Fernandez (CEMMC)
- Aurélia Gaillard (SPH)
- Jean-Marie Lapaire (CLIMAS)
- Maria Caterina Manes Gallo (MICA)

Étaient présents ou représentés à la Commission Recherche en formation restreinte :

Tristan Coignard, Hélène Coqueugniot (représentée par Christelle Lahaye), Cécile Croce, Olivier Devillers, Pierre Katuszewski, Nicolas Labarre, Christelle Lahaye, Apostolos Lampropoulos (représenté par Pierre Katuszewski), Caroline Le Mao, Nuria Rodriguez-Lazaro (représentée par Caroline Le Mao), Jean-Pierre Moisset, Julia Roumier, Antoine Ventura

Demandes de soutenance d'HDR :

- Nicolas Meynen est maître de conférences à l'université de Toulouse Jean Jaurès, son garant est Gilles Ragot. Il a fait son doctorat en 2002, a été en poste à Brest pendant plusieurs années puis à Toulouse. Il travaille sur l'histoire de l'architecture et de la ville. C'est une personne qui a fait une belle carrière et qui souhaite passer son HDR après avoir passé plusieurs années en tant que MCF. Sa demande de soutenance est accordée à l'unanimité.
- Stéphanie Lachaud soutient une HDR avec pour garant Michel Figeac, c'est une collègue très active qui est maître de conférences depuis 2012. Elle est élue au bureau de la CFVU, et présente un dossier irréprochable. Sa demande de soutenance d'HDR est validée à l'unanimité.
- Hernan Gonzalez Bordas est linguiste au sein de l'unité de recherche Ausonius, son garant est Alberto Dalla Rosa. Il a une formation de linguiste et est devenu historien. Il est chargé de recherche au CNRS. Il n'y a pas d'objection faite à sa demande de soutenance d'HDR qui lui est accordée à l'unanimité.
- Walter Arnaud a un parcours très atypique, il souhaite soutenir une HDR sur une histoire du GPS, mais a déjà publié un livre sous le même nom en 2014. Il a soutenu en 2000 une thèse sur

le traitement du signal, a été ingénieur puis est devenu historien des sciences et des techniques. Il a occupé diverses missions dans l'armée et est actuellement adjoint au directeur de l'industrie de la défense et de la direction générale de l'armement. Le dossier comporte beaucoup d'étrangetés qui mériteraient éclaircissement, et il donne l'impression d'avoir été bouclé à la hâte. Christelle Lahaye est gênée de ne pas avoir la liste du jury. Antoine Ventura note que les articles ne sont pas paginés, qu'il est difficile d'en connaître le nombre. Jean-Pierre Moisset relève qu'à la page 11 de son dossier, le candidat classe un dictionnaire parmi ses ouvrages alors qu'il n'apparaît pas comme un des auteurs principaux, mais comme simple contributeur. Caroline le Mao relève que son rapport de soutenance de thèse ne fait qu'une page et n'est pas détaillé. Nicolas Labarre propose qu'en l'état des informations dont elle dispose la commission ne valide pas son dossier. Un vote en faveur d'un réexamen est décidé à l'unanimité.

Demandes de renouvellement d'éméritat :

Patrice Brun démontre dans son dossier que l'ensemble des objectifs qu'il avait fixés lors de son premier éméritat ont été atteints avec un nombre de publications conséquent. Il fait état de nombreuses publications en cours et à venir. Olivier Devillers note que Patrice Brun témoigne d'une forte activité au sein de son unité de recherche. Le renouvellement de son éméritat est voté à l'unanimité.

Premières demandes d'éméritats :

Tous les candidats à cette première demande d'éméritat ont des thèses en cours (entre 2 et 8), tous ont des projets de recherche et ont témoigné d'une activité intense au sein de l'établissement.

- Alexandre Fernandez témoigne dans son dossier d'une activité de recherche intense au sein de l'établissement. Son dossier est soutenu par son directeur d'unité. Sa demande est accordée à l'unanimité.
- Aurélia Gaillard témoigne d'une importante activité au sein de l'unité SPH et de plusieurs projets de recherche. Sa demande d'éméritat est accordée à l'unanimité.
- Jean-Rémi Lapaire demande son éméritat au sein de l'unité de recherche CLIMAS. Il fait état de plusieurs projets de recherche. Sa demande d'éméritat est accordée à l'unanimité.
- Maria Caterina Manes Gallo demande un éméritat au sein de l'unité de recherche MICA. Elle est également active au sein de l'établissement. Sa demande d'éméritat est accordée à l'unanimité.

Ordre du jour de la CR plénière :

- Présentation de la politique scientifique
- Point sur le label SAPS
- Point sur l'AMI SHS
- La plate-forme de revue : lancement officiel
- Point sur l'appel à projets recherche interne
- Lancement de l'appel à projets colloque
- Présentation de la répartition du budget recherche
- Présentation du modèle d'allocation des unités de recherche
- Présentation des critères de répartitions et de l'outil de calcul
- Validation de la liste des doctorant-e-s ayant obtenu sur dérogation le contrat doctoral 2024-2025.

Etaient présents ou représentés à la Commission Recherche en formation plénière :

Tristan Coignard, Hélène Coqueugniot (représentée par Christelle Lahaye), Cécile Croce, Olivier Devillers, Violaine Giacomotto (représentée par Cécile Croce), Pierre Katuszewski, Nicolas Labarre, Christelle Lahaye, Apostolos Lampropoulos (représenté par Pierre Katuszewski), Caroline Le Mao, Nuria Rodriguez-Lazaro (représentée par Caroline Le Mao), Jean-Pierre Moisset, Julia Roumier, Antoine Ventura, Cédric Brun, Yamna Chadli, Laurent Chircop-Reyes, Camille Gendrault (représentée par Marie Mellac), Emmanuel Labarbe (représenté par Jeffrey Swartwood), Marie Mellac, Haude Morvan, Guillaume Muller, Jeffrey Swartwood, Sylvie Barbeyron (représentée par Fabienne Oliva), Antoine Borderie, Régis Delerue, Fabienne Oliva, Guillaume Arancibia, Zoe Bosquet, Juliette Pochelu, Antoine Weidmann, Eric Kajfasz

Membre invité : Hélène Coste

Pour la DR : Karine Abado, Antoine Bienvenu, Alexandre Thébaud, Alia Benharrat, Stéphanie Louison, Agathe Huteau

1 - Présentation de la politique scientifique :

Nicolas Labarre et Cédric Brun souhaitent travailler à renforcer l'identité scientifique de l'établissement en dotant l'université de priorités identifiées, qui donneront lieu à un soutien particulier. Il explique que cela aura des retentissements en termes d'appels à projets et d'organisation interne. Il y a pour eux une nécessité de s'accorder sur une vision d'ensemble, pour que les choix opérationnels puissent être faits avec une ambition stratégique, et contribuent à cette vision. La politique scientifique va s'élaborer en grande partie au sein de la commission recherche.

Point sur le label SAPS :

L'Université a obtenu la labellisation SAPS en troisième vague. Le dossier a été préparé par Caroline Le Mao qui a travaillé depuis sa nomination en 2022 à la structuration des actions, à la programmation des opérations, a sollicité la création en interne d'un appel à projet SAPS, ainsi qu'au développement de formations doctorales en médiation et en dialogue sciences et société. Cela s'est traduit par une augmentation des taux de dépôts et de réussite aux appels à projets internes et externes (à la région, l'ANR, etc.). Il y a quatre grands axes dans ce dossier ainsi qu'une dimension prospective sur

l'évolution des liens sciences et société. Le budget qui a été accordé à l'établissement est de 698 000 euros sur 3 ans.

Les opérations de recrutement ont été lancées : le chargé de projet SAPS, Mathieu Marsan commence le 26 septembre à la direction de la recherche. Le recrutement du chargé de médiation est en cours, il s'agit d'une personne qui a suivi le master médiation des sciences dans cette université. Enfin, le recrutement du chargé de communication va se faire dans les semaines à venir. Le chargé de projet et Cédric Brun vont faire le tour des équipes de recherche pour voir quelles sont les opérations qui peuvent être lancées tout de suite.

La toute première opération, qui concerne toute la communauté, a lieu la semaine prochaine. Il s'agit de la Nuit de la Recherche vendredi 27 septembre à partir de 18h30 à Cap Sciences. Cédric Brun ajoute que la Commission recherche va travailler à la construction de l'appel à projet SAPS qu'il faudrait lancer d'ici la fin 2024. Il note que le réseau des VP Sciences et Société est une enceinte plaisante, sans esprit de concurrence et propice au travail en commun. Il faut garder à l'esprit que la labellisation dure 3 ans, après cela il n'y aura pas de prorogation de la labélisation, il n'y aura plus de financement au bout des 3 années sauf en marge sur les autres types d'appel à projets. Sur les appels à projets ANR il y a aura un montant spécifique SAPS. Il va falloir trouver une solution de pérennisation du modèle économique pour que le budget des opérations et la masse salariale soient toujours disponibles à la fin des 3 années.

Eric Kajfasz demande quelle est la part du budget restante après avoir déduit la masse salariale. Cédric Brun répond que la première année le montant est autour de 40 000 euros, 150 000 euros sur la deuxième année et le reste sur l'année 3. Il explique également qu'au vu du budget accordé, qui est plus faible que celui demandé au ministère qui était de 840 000 euros, il ne sera pas possible d'effectuer toutes les actions prévues.

Point sur l'AMI SHS :

Nicolas Labarre rappelle que l'appel à manifestation d'intérêt sur les SHS devait être doté de 200 millions à l'échelle nationale, une somme finalement été divisé par deux, pour un projet lancé très tardivement. Beaucoup de consortiums d'établissements se sont montés en réponse à cet appel, réunissant des établissements scientifiques et d'autres formes d'institutions. Cet appel à manifestation d'intérêt proposait 10 thèmes autour desquels les universités étaient invitées à s'organiser afin de structurer l'écosystème des SHS en France, et de produire des recherches pouvant servir les processus de décisions publiques. L'université a beaucoup hésité sur son positionnement, et notamment pour savoir si l'établissement allait être porteur d'un projet propre ou s'il allait se rattacher à un consortium, autour du thème de la préservation du patrimoine culturel. Finalement l'établissement s'est rattaché à 3 consortiums dont 2 ont été retenus lors de la première étape de sélection en juillet ; le projet porté par l'Université de Bordeaux portant sur la santé au travail n'a pas été retenu.

L'université s'est donc rattachée au projet HERMES porté par l'université Sorbonne Nouvelle sur la thématique de la préservation du patrimoine culturel. Ce consortium est organisé autour d'un projet d'ensemble à 10 millions d'euros sur 5 ans. Ce consortium va être structuré autour d'une série de programmes de recherche qui ont une dimension comparable à des gros projets soutenus par la région Nouvelle-Aquitaine. HERMES déploiera ces programmes en 3 vagues annuelles. Sur la première de ces vagues, Bordeaux Montaigne portera un programme sur les langues minoritaires, dirigé par Argia Olçomendy de l'unité de recherche IKER. Elle a travaillé avec plusieurs membres du consortium afin d'affiner ses propositions et de s'assurer qu'elle avait le soutien de nos partenaires. Sur les deux autres vagues de programme, encore à définir, il sera possible proposer collectivement des sujets. Il n'y a par exemple rien dans ce consortium sur le cinéma et l'audiovisuel. Le travail est en cours dans les autres universités.

Le second projet auquel l'université s'est rattachée est le projet DECIPT porté par l'INALCO. C'est un projet qui concerne les enjeux géopolitiques et les transformations géopolitiques contemporaines. Il vise à aider directement la puissance publique à se projeter dans des conflits potentiels au cours des années à venir. Remi Castets et les chercheurs de D2IA ont menés les discussions avec l'INALCO, et contribuent notamment à la dimension Asie-Pacifique de ce projet. Le budget pour ce projet est également de 10 millions d'euros. Les sommes qui nous reviendront permettront de nous situer sur la scène nationale.

Le calendrier de cet AMI SHS est le suivant : le dépôt des dossiers terminés se fait à la mi-octobre au ministère. Les auditions devaient avoir lieu à la mi-novembre, mais il est probable que cela soit retardé.

Eric Kajfasz précise que ces deux projets sont soutenus par le CNRS. Nicolas Labarre ajoute que l'appui d'un organisme national de recherche est une des conditions de participation à cet AMI.

La plateforme de revue : lancement officiel :

Alia Benharrat et Stéphanie Louison présentent la plateforme de revues.

La plateforme de revues souhaite contribuer à valoriser les résultats de la recherche et promouvoir la science ouverte en publiant exclusivement des contenus libres et gratuits. Elle offre une vitrine aux 25 revues portées par des enseignant·e·s chercheur·se·s de l'université et propose des services à tou·te·s les porteur·se·s et éditeurs de revues de l'université Bordeaux Montaigne. La solution choisie repose sur des logiciels libres. Elle permet à la fois :

- d'accompagner les jeunes revues scientifiques en mode « **pépinière** », afin de leur permettre de rejoindre ensuite les plateformes nationales, et de **diffuser** leurs numéros en ligne. Tous les formats de publication sont possibles (PDF, HTML, Image, Son, Vidéo...) ;
- de promouvoir la **visibilité** des revues papier en leur offrant une interface web pour favoriser leur indexation sur les **moteurs de recherche internationaux** grâce à des **métadonnées** de qualité ;
- de gérer l'intégralité du **processus éditorial** des revues scientifiques, de la soumission des articles à leur publication. **L'évaluation par les pairs** peut avoir lieu en ligne (via un formulaire personnalisable) de manière totalement anonymisée ou complètement ouverte selon les choix éditoriaux des revues. Une base de données d'évaluateurs potentiels peut être complétée afin de pouvoir rechercher des experts en fonction de leur spécialité. Tous les documents, courriels, échanges sont centralisés en un seul et même lieu pour faciliter le travail du comité éditorial.

Nicolas Labarre note que c'est un outil d'une très grande qualité et très professionnel qui correspond bien à notre université. Il y a selon lui une responsabilité de faire connaître son existence en dehors de l'établissement.

Point sur l'appel à projets recherche interne :

Alexandre Thébaud de la direction de la recherche présente le calendrier de l'appel à projets interne « projets de recherche ». L'appel a été ouvert au mois de juin, 2 réunions d'informations ont été réalisées, un accompagnement des porteurs de projets a été fait jusqu'au 16 septembre, date limite de dépôt des dossiers complets à la direction de la recherche. Il explique aux membres de la commission

que la commission de la recherche aura pour mission d'expertiser ces dossiers puis de les valider lors de la commission de la recherche du 21 novembre 2024. Un encouragement particulier est prévu aux projets émanant des quatre groupes de travail, aux projets issus des pôles reconnus par des partenariats institutionnels, aux projets collaboratifs, aux projets SAPS et aux projets internationaux. Cet appel à projets comprend deux volets.

Le premier volet est un dispositif de soutien à toute la diversité de la recherche. Ce sont les projets blancs, qui doivent avoir : une attractivité intellectuelle, des méthodologies de travail, une transversalité disciplinaire, un impact sociétal, des collaborations institutionnelles, des opportunités de valorisation et d'innovation. Il y a 3 entrées possibles : projet à dimension nationale, projet à dimension internationale, projet SAPS (voir cadrage ENTP pour un plus grand niveau de détail sur les entrées). Le projet ne peut pas être une demande de co-financement pour un projet déposé en même temps à un AAP de plus grande envergure. La contribution au titre de la PSE est de maximum 4 000 € (pas de forfait fixe). De plus il faut un co-financement de l'unité d'un minimum de 25 % du montant demandé et maximum 1 500 €.

Le deuxième volet correspond à un dispositif d'amorçage pour servir de levier au dépôt de projets nationaux et internationaux d'envergure. Ce sont les projets passerelles : Il n'y a pas de liste d'AAP figée, mais le porteur doit être coordinateur ou a minima leader d'un « work package » d'un futur projet.

Il y a 3 prérequis :

- 1 - Identification précise de l'AAP avec engagement à déposer en 2025 ou 2026
- 2 - Pertinence du projet au regard de l'AAP
- 3 - Adéquation profil du porteur avec les conditions de l'AAP

La contribution au titre de la PSE est de 7 500 à 15 000 € sur 1 an (2025) ou 2 ans (2025-2026). Il faut également un co-financement de l'unité d'un minimum de 1 500 €.

Cette année 20 projets blancs ont été soumis par 11 unités différentes. Le total de la demande s'élève à 67 415 €, soit 3 370 € en moyenne par projet. Pour les projets passerelles 3 ont été soumis par 3 unités différentes. Le total de la demande s'élève à 28 470 €, soit 9 490 € en moyenne par projet. Nicolas Labarre demande aux personnes qui seraient en situation de conflits d'intérêts potentiels de lui écrire pour signaler qu'elles ne peuvent pas être rapporteur d'un projet spécifique ; il proposera lors de la prochaine CR une liste de rapporteurs pour chaque projet.

Nicolas Labarre informe qu'il souhaite mener une réflexion sur la possibilité de rémunérer les experts extérieurs sollicités pour l'évaluation des projets passerelles. Il s'agit de doubler l'expertise en interne et en externe.

Pour Haude Morvan, au vu du volume du dossier qui est de 4 pages il ne semble pas pertinent de rémunérer un collègue extérieur à l'établissement. Pour Christelle Lahaye cela semble gênant alors que les chercheurs de l'université le font à titre gratuit pour les autres universités en France ou à l'étranger. Cela lui paraît ne pas correspondre au projet Passerelles qui est une incitation pour que les collègues déposent des projets. Selon elle s'il y a de l'argent à dépenser mieux vaut les assigner au montage pour que ce soit encore plus fructueux dans le dépôt de projet. Cette question venait d'un constat fait par Nicolas Labarre : d'autres établissements payent les experts extérieurs auxquels ils demandent un travail assez soutenu. Cela professionnaliserait l'expertise en attribuant une valeur explicite à cette tâche, correspondant à un certain détail dans l'analyse finale. La rémunération à laquelle il avait pensé s'élevait à une centaine d'euros. Pour Haude Morvan la rémunération lui semblerait utile dans le cas des collègues étrangers qui viennent d'un pays où la titularisation est parfois plus tardive et où ils n'ont pas forcément de poste fixe. Caroline Le Mao penche davantage pour un système d'échange avec les autres établissements, où l'on passerait un accord pour échanger les expertises des dossiers. Elle y trouverait une forme de solidarité et de collaboration intéressante qui permettrait également de

mieux connaître les autres établissements. Cédric Brun est plutôt favorable aux échanges de bons procédés entre établissements. Cependant pour les projets Passerelles qui visent une ERC il pense qu'on a besoin d'une expertise externe de personnes qui ont déjà un ERC dans la discipline. Christelle Lahaye est d'accord avec Cédric Brun et précise ce qu'elle a dit plus tôt : ce qui la dérange c'est de payer quelqu'un pour évaluer si on doit avoir ce projet intermédiaire qui aide au dépôt. Dans la proposition de Cédric Brun, on demande à d'anciens lauréats de conseiller le porteur pour qu'il ou elle ait plus de chance que son dépôt soit accepté. Dans la démarche ce n'est pas tout à fait au même stade. Cédric Brun rappelle par ailleurs que pour l'évaluation des dossiers il est illégal d'utiliser une intelligence artificielle comme ChatGPT, même pour avoir un squelette d'évaluation, notamment pour des raisons de RGPD. Nicolas Labarre entend bien les objections et garde la piste de faire intervenir en bout de course des consultants extérieurs pour les projets Passerelles. Il faudra voir comment l'établissement peut mettre cela en place.

Nicolas Labarre propose aux membres de la CR d'organiser une audition des porteurs de projets passerelles lors de la répartition qui aura lieu lors de la prochaine CR. Après une discussion et un vote à mains levée il est décidé que ces auditions aient bien lieu. Elles seront obligatoires pour ne pas créer un déséquilibre entre les porteurs de projets, il s'agit d'une brève audition sous forme de questions réponses dans un temps défini, pour que le porteur puisse éclaircir les zones d'ombres de son dossier. Il ne s'agit pas de faire une soutenance.

Lancement de l'appel à projets colloque :

L'appel à projets colloque a été lancé, la date de limite de dépôt des dossiers auprès de la direction de la recherche est le 14 octobre. La validation définitive des dossiers se fera lors de la commission recherche du 22 novembre 2024.

Présentation de la répartition du budget recherche :

L'enveloppe recherche a été votée en CA au mois de juillet suite au dialogue de gestion avec les unités. Une expression des nouveaux besoins a été faite lors du dialogue de gestion, pour un montant de 30 769 euros.

Le budget voté est quant à lui resté sur la base de ce qui a été voté en 2024, avec de petits ajustements. C'est un budget annuel qui ne peut pas être reporté à l'année suivante. La seule ligne du budget qui a diminué de manière conséquente est la ligne sur l'animation de la politique scientifique. Les actions pourront être financées avec le budget du label SAPS. Le budget des PUB a quant à lui été augmenté à leur demande de 3500 euros au vu de l'augmentation du prix du papier et des transports. Enfin, une augmentation de 16 500 euros du dispositif nouveaux maîtres de conférences apparaît dans ce budget, mais elle est intégralement financée par l'état.

Au total le budget recherche pour 2025 correspond à 951 439 euros. Le détail est à retrouver en annexe.

Nicolas Labarre rappelle que la masse salariale n'est pas incluse dans ce budget. Il souligne aussi qu'une part de cette somme est fléchée sur des actions qui vont mériter une évaluation. On peut par exemple se demander s'il est pertinent de se réabonner à certains groupes d'intérêt scientifique, et voir si l'université y trouve son compte. Il souligne enfin que le budget qui sert à mener une véritable politique scientifique au niveau de l'établissement entier correspond peu ou prou aux 92 000 euros de la PSE, soit environ à 0,1 % du budget de l'établissement. Ce calcul démontre l'importance des appels à projets, qui apportent fréquemment à leur porteur et à leur équipe un budget comparable.

Présentation du modèle d'allocation des unités de recherche :

La dotation des unités repose sur un modèle d'allocation annuelle créé en 2014, et qui a été mis à jour plusieurs fois depuis. Karine Abado explique le modèle d'allocation est fait selon 3 critères : le critère de la taille de l'unité, le dynamisme/ l'activité de l'unité et le critère bonus du taux de soutenance de thèse dans l'unité.

Caroline Le Mao remarque que les PRAG sont comptabilisés et demande ce qu'il en est pour les PRCE. Karine Abado répond qu'ils ne sont pas pris en compte.

Nicolas Labarre explique que sur l'enveloppe 2, liée à l'activité et au dynamisme de l'unité, le nombre de publications est de plus en plus obsolète. Il aimerait faire remonter les publications annuellement pour avoir des chiffres à jour. Cédric Brun ajoute que cela répond également à l'objectif de science ouverte de l'université. Indiquer sur HAL les productions des unités de recherche et encourager au dépôt en plein texte sont des engagements de notre établissement et un indicateur dans le contrat passé avec l'état.

Pierre Katuszewski demande pourquoi les colloques internationaux sont pris en compte et pas les colloques nationaux. Karine Abado répond que le modèle a été prévu pour le rayonnement international de l'établissement. Cédric Brun ajoute que cela converge avec les indicateurs utilisés par l'HCERES, les indicateurs sont les mêmes pour ne pas se retrouver en porte-à-faux lorsque survient l'évaluation.

Karine Abado présente le budget des unités une fois passé dans ce modèle.

Validation de la liste des doctorant-e-s ayant obtenu sur dérogation le contrat doctoral 2024-2025 :

Nicolas Labarre présente la liste des doctorants ayant obtenus un contrat doctoral par dérogation. Ce sont des personnes qui ont déjà fait une première année de doctorat, ils ont sollicité un contrat doctoral et l'ont obtenu pour leur deuxième année.

Questions diverses :

Suite à une question de Caroline Le Mao, Nicolas Labarre apporte des précisions sur le déroulé des travaux de la MSH Bx. La MSH est à la fois un bâtiment et une structure, son rôle est de faire le lien entre les différents établissements du site. Le bâtiment va entrer en travaux de juillet 2026 à septembre 2027. Actuellement IKER, CLLE et MICA y ont déjà un bureau et il est question que 4 autres équipes de recherche aménagent un bureau après la fin des travaux. Ce bâtiment sera indisponible durant les travaux, la MSH déménagera au 5-ème étage du bâtiment I pendant cette période.

Antoine Weidmann demande s'il est possible d'avoir dans l'ordre du jour les mentions « pour information » et « pour délibération ». Nicolas Labarre lui assure que ces mentions pourront être ajoutées sur les prochains ordres du jour.

Nicolas Labarre remercie tous les membres de la CR et la séance est levée à 16h45.

Fait à Pessac le 24/09/2024

ANNEXES :

Annexe 1 : Présentation du budget recherche 2025

Annexe 2 : Présentation du modèle d'allocation des unités de recherche

ANNEXE 1 : Présentation du Budget recherche 2025

		2024	2025	Variation 2024/2025	Etat	Etablissement	
Dotation des Unités	DOTATION	529 320,00 €	532 820,00 €	3 500,00 €		3 500,00 €	
PSE DEPENSES STRUCTURELLES	COFINANCEMENT PROJETS REGION	4 000,00 €	5 957,00 €	1 957,00 €		1 957,00 €	
	AAP PSE	92 000,00 €	92 000,00 €	0,00 €		0,00 €	
	AAP PSE ACTION Sciences Avec et Pour la Société			0,00 €		0,00 €	
	AAP PSE SOUTIEN A L'INTERNATIONALISATION			0,00 €		0,00 €	
	REVUES COFINANCEES	20 920,00 €	21 000,00 €	80,00 €		80,00 €	
	AIDE A TRADUCTION	6 000,00 €	6 000,00 €	0,00 €		0,00 €	
	CHAIRES	12 500,00 €	12 500,00 €	0,00 €		0,00 €	
	Institut des afriques	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €		0,00 €	
	GIS	13 000,00 €	13 000,00 €	0,00 €		0,00 €	
	ABONNEMENT DIFFUSION RECHERCHE	7 000,00 €	7 000,00 €	0,00 €		0,00 €	
	FSAB	2 000,00 €	2 000,00 €	0,00 €		0,00 €	
	UN@	2 000,00 €	2 000,00 €	0,00 €		0,00 €	
		Total PSE Dépenses structurelles	160 420 €	162 457 €	2 037,00 €	0,00 €	2 037,00 €
	STRUCTURATION DE LA RECHERCHE	ACTIONS STRUCTURANTES (Big, Montaigne, Guerre, Afrique)	12 000,00 €	12 000,00 €	0,00 €		0,00 €
MOBILITE DOCTORANTS		40 000,00 €	40 000,00 €	0,00 €		0,00 €	
ANIMATION SCIENTIFIQUE		7 500,00 €	2 462,00 €	-5 038,00 €		-5 038,00 €	
	Total structuration de la recherche	59 500 €	54 462 €	-5 038,00 €	0,00 €	-5 038,00 €	
MOYENS MUTUALISES	PUB	40 500,00 €	44 000,00 €	3 500,00 €		3 500,00 €	
	UAR MSH	60 000,00 €	60 000,00 €	0,00 €		0,00 €	
	DIRECTION DE LA RECHERCHE	9 000,00 €	9 000,00 €	0,00 €		0,00 €	
	Coût sites internet non hébergés	699,00 €	700,00 €	1,00 €		1,00 €	
	Total Moyens mutualisés	110 199 €	113 700 €	3 501,00 €	0,00 €	3 501,00 €	
BUDGET RECHERCHE		859 439 €	863 439 €	4 000,00 €		4 000,00 €	
Complément budget	<i>Dispositif nouveau MCF</i>	71 500,00 €	88 000,00 €	16 500,00 €	16 500,00 €		
Budget total		930 939 €	951 439 €				

Annexe 2 : Présentation du modèle d'allocation des unités de recherche

Allocation hors forfait

	Allocation 2025	Allocation 2024	Variation en euros	Variation en pourcentage
AMERIBER	40 130 €	39 748 €	382 €	+1%
Archéosciences-Bordeaux	18 192 €	17 079 €	1 113 €	+7%
ARTES	35 725 €	34 878 €	847 €	+2%
AUSONIUS	45 031 €	43 857 €	1 174 €	+3%
CEMMC	32 971 €	38 222 €	-5 251 €	-14%
CLIMAS	46 033 €	45 979 €	54 €	+0%
CLLE Montaigne	17 660 €	16 584 €	1 076 €	+6%
CRHA Pariset	14 563 €	15 505 €	-942 €	-6%
D2IA	15 365 €	12 939 €	2 425 €	+19%
IKER	14 146 €	12 995 €	1 151 €	+9%
LAM	16 252 €	15 267 €	986 €	+6%
MICA	60 083 €	60 314 €	-232 €	-0%
PASSAGES	44 441 €	43 923 €	519 €	+1%
Plurielles	67 337 €	70 083 €	-2 746 €	-4%
SPH	28 692 €	29 248 €	-556 €	-2%
	496 620 €	496 620 €	0 €	+0%

Allocation avec forfait

	Allocation 2025	Allocation 2024	Variation en euros	Variation en pourcentage
AMERIBER	40 130 €	39 748 €	382 €	+1%
Archéosciences-Bordeaux	44 692 €	43 579 €	1 113 €	+3%
ARTES	35 725 €	34 878 €	847 €	+2%
AUSONIUS	54 731 €	50 057 €	4 674 €	+9%
CEMMC	32 971 €	38 222 €	-5 251 €	-14%
CLIMAS	46 033 €	45 979 €	54 €	+0%
CLLE Montaigne	17 660 €	16 584 €	1 076 €	+6%
CRHA Pariset	14 563 €	15 505 €	-942 €	-6%
D2IA	15 365 €	12 939 €	2 425 €	+19%
IKER	14 146 €	12 995 €	1 151 €	+9%
LAM	16 252 €	15 267 €	986 €	+6%
MICA	60 083 €	60 314 €	-232 €	-0%
PASSAGES	44 441 €	43 923 €	519 €	+1%
Plurielles	67 337 €	70 083 €	-2 746 €	-4%
SPH	28 692 €	29 248 €	-556 €	-2%
	532 820 €	529 320 €	3 500 €	+1%